

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 septembre 2010

L'an deux Mille dix, le **21 Septembre** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

Date de convocation : 14 Septembre 2010

Etaient présents : ARGOUARC'H Frédérique - BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique – CORNE André - CUDON Françoise - FITAMANT Georges – GAUBERT Louis - HERVET Claude - JEHANNO Claude – LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel - LE NAOUR Elise - PERRON Françoise – ROBET Jean-Noël – ROLLIN Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

Absent : LE NIGEN Michel

Absente excusée :

RICHARD Magali qui donne procuration à Frédérique ARGOUARC'H

Le Conseil a choisi pour secrétaire Frédérique ARGOUARC'H

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 22 juin 2010
2. Protection captage Lost ar Roch : Acquisition dans le cadre des arrêtés d'utilité publique
3. Dénomination Ecole Publique
4. Cessions gratuites Rue Pour Roarc'h et Rue du Faouët
5. Recrutement CAE Animation
6. SITER : Modification des statuts
7. Restauration bannière de San Dibouan
8. Désignation « référent Electricité »
9. Convention COCOPAQ site VTT-FFC - désignation interlocuteur privilégié
10. Décisions modificatives Budget 2010
11. Participation Inscription école de musique
12. Questions diverses

1 Approbation compte-rendu de la réunion du 22 Juin 2010

Le compte-rendu de la réunion du 22 Juin 2010 est adopté à l'unanimité.

2 - Protection captage Lost ar Roch : Acquisition dans le cadre des arrêtés d'utilité publique

Dans le cadre de la procédure d'acquisition des parcelles situées en Périmètre de Protection rapproché A le Conseil Municipal doit valider les modalités d'acquisitions des parcelles appartenant à M. DANIEL Jean Yves.

Une promesse de vente a été rédigée mais certaines conditions sont à préciser, aussi M. Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette décision et d'étudier l'ensemble des indemnisations et acquisitions restant à valider en commission Environnement et Finances. Les propositions d'acquisitions seront ensuite proposées au Conseil Municipal.

Accord du Conseil Municipal.

3 Dénomination école publique

La population a été invitée à proposer un nom pour l'école publique.

Une sélection de cette consultation a été faite :

- Ecole des deux vallées, Ecole Ellé-Isole, Ecole de Lost ar roc'h, Ecole du Bourg.

Les avis des membres du Conseil Municipal sont partagés : Aucune décision n'est prise.

4 Cessions gratuites Rue Poul Roarc'h et Rue du Faouët

(Affiché en Mairie le 24/09/2010 – Visé par la Préfecture le 27/10/2010)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des documents d'arpentage ont été établis pour deux cessions de terrains.

- Cession de M. CUDON, 46 Rue du Faouët TREMEVEN pour une surface de 36 ca
- Cession de M.M LE GLOANEC/FARAMIN Rue Poul Roarc'h pour une surface de 26 ca

Les cessions sont gratuites, les frais seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à ces cessions de terrains.

5 Recrutement CAE Animation

(Affiché en Mairie le 24/09/2010 – Visé par la Préfecture le 27/10/2010)

⇒ Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune de TREMEVEN pour exercer les fonctions d'animateur à raison de 35 heures par semaine

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an à compter du 1^{er} Octobre 2010 (renouvelable dans la limite de 24 mois maximum renouvellements inclus sous réserve notamment du renouvellement de la convention « contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 90 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune de TREMEVEN sera donc minime.

⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'animateur à **temps complet** pour une durée de 1 an renouvelable.

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-43 du 02/12/2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6.SITER : Modification des statuts

(Affiché en Mairie le 24/09/2010 – Visé par la Préfecture le 27/10/2010)

Le Comité Syndical du S.I.T.E.R lors de la séance du 21 Juin 2010 a adopté la modification de l'article V des statuts portant sur la composition des membres du comité syndical du SITER, à savoir :

Communes	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
BAYE	2	2
MELLAC	2	2
TREMEVEN	2	2
REDENE	2	2
QUIMPERLE	15	9
ARZANO	1	1
BANNALEC	1	1
LE TREVOUX	1	1
LOCUNOLE	1	1
RIEC SUR BELON	1	1
SAINT THURIEN	1	1

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications proposées dans un délai de trois mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification de l'article V des statuts du S.I.T.E.R

7. Restauration bannière de procession

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de restauration de la bannière de procession de Saint-MEVEN/San Diboan.

Le montant des travaux de restauration est estimé à :

Montant TOTAL H.T	6 450 € HT
TVA 19.6 %	1 264.20 €
Montant TTC	7 714.20 €

Le financement peut être envisagé de la façon suivante :

➤ Subvention Conseil Général	50%	3 225.00 €
➤ Subvention Conseil Régional	10%	645.00 €
➤ Part communale	40% €	2 580.00 €
➤	+ TVA 19.6%	1 264.20 €
➤	TOTAL TTC	7 714.20 €

Le Conseil Municipal, décide d'attendre l'avis de la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts du Conseil Général pour émettre un avis sur ce projet.

8. Désignation d'un « Référent Electricité »

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de ERDF concernant la désignation d'un référent Electricité, dont le rôle serait de faire le relais d'information en situation de perturbation d'ampleur significative sur les réseaux électricité.

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaite prendre cette fonction de « référent Electricité ».

9. Convention COCOPAQ Site VTT-FFC

(Affiché en Mairie le 24/09/2010 – Visé par la Préfecture le 27/10/2010)

La COCOPAQ a décidé de passer une convention avec la Fédération Française de Cyclisme, la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille et le Club VTT/FFC Kemperlé Cornouaille pour reprendre la gestion et le pilotage du site VTT-FFC « espace VTT de Cornouaille ».

Pour se faire, les communes concernées par les circuits VTT/FFC doivent passer une nouvelle convention avec la COCOPAQ, celle-ci rendant caduque la précédente passée entre le PPC et la Commune en 1997.

Le Conseil, Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le passage des randonneurs VTT sur les parties des parcours de la commune
- S'engage à :
 - négocier une autorisation de passage des randonneurs VTT pour les parties du parcours appartenant à des personnes privées pour une durée minimale de 2 ans
 - Prévoir lors du remplacement des itinéraires, de proposer des itinéraires le plus approprié à la pratique du VTT et dans le respect de la charte de la FFC
 - Maintenir le balisage et l'accessibilité de l'ensemble des circuits validés
 - Autoriser la COCOPAQ à promouvoir les circuits validés dans le guide « Espace VTT de Cornouaille »
 - Installer un panneau/Relais d'information VTT selon les préconisations de la COCOPAQ à chaque point de départ VTT et le maintenir en bon état.
- autorise M. Le Maire à signer la convention
- Désigne M. Bernard LE GOFF interlocuteur privilégié de la COCOPAQ pour le suivi du site VTT-FFC.

10 Décisions Modificatives – Exercice 2010

(Affiché en Mairie le 24/09/2010 – Visé par la Préfecture le 27/10/2010)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire de réaliser des virements de crédits

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
67	673	10010	Titres annulés	+ 1 500.00 €
			TOTAL	+ 1 500.00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
022	022	OFI	Dépenses Imprévues	- 1 500.00 €
			TOTAL	- 1 500.00 €

11 Participation Ecole de Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une participation aux enfants inscrits à l'école de Musique de Quimperlé d'un montant de 40.00 € par élève pour l'année scolaire 2009/2010

Le Maire

La secrétaire
Frédérique ARGOUARC'H

Les membres du
Conseil Municipal